CHAPITRE 6 :
SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES ET PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

PRESENTATION DU CHAPITRE 6

Ce chapitre présente une **description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées** par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une **indication des principales raisons du choix effectué,** notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine.

SOMMAIRE

Page

1• RAISONS A L'ORIGINE DU PROJET 167
2• RAISONS A L'ORIGINE DE L'IMPLANTATION 168
2-1• SITUATION PAR RAPPORT AU CHANTIER ROUTIER DES DEVIATIONS DE GONDREVILLE, DE VAUMOISE ET DE VAUCIENNES 168
2-2• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX 168
2-3• MAITRISE FONCIERE 168
2-4• COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT 168
3• DESCRIPTION DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES 169
4• CHOIX DES TECHNIQUES RETENUES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 170
4-1• TECHNIQUES RETENUES 170
4-2• ALIMENTATION EN ENERGIE - UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE 171
5• CHOIX DE LA REMISE EN ETAT 172
6• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT 172
6-1• LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE CHARIER EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT 172
6-1-1• PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS 172
6-1-2• GESTION DES DECHETS DE CHANTIER 173
6-1-3• PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES 173
6-1-4• REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 174
6-2• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DU SITE DE VAUCIENNES 175

1• RAISONS A L'ORIGINE DU PROJET

La société CHARIER TP SUD doit intervenir pour la réalisation des couches de forme et de la couche de roulement (enrobés) dans le cadre des travaux de déviations de Gondreville, de Vaumoise et de Vauciennes.

Pour effectuer ce chantier, la fabrication de 80 000 tonnes de matériaux enrobés à chaud au liant bitumineux sera nécessaire.

Dans ce cadre, la société souhaite implanter de manière temporaire une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à proximité de ce chantier.

L'implantation de la centrale d'enrobé est prévue pour une durée de 6 mois à partir de septembre 2017, sauf retard dans la chronologie du chantier.
L'entreprise fait actuellement apporter sur le site les sables et graviers nécessaires à la fabrication des matériaux routiers.

La société CHARIER TP SUD ne disposant pas d'unités de production proches du chantier, a choisi de mettre en place une centrale mobile. Amovibles, ces matériels permettent d'être posés facilement dans des conditions économiquement viables pour ne rester en place que le temps du chantier, sur une courte durée.

Le démontage de la centrale d'enrobage et la remise en état des parcelles interviendront à la fin du chantier.

La présente demande concerne donc l'autorisation de mettre en service, de manière temporaire, une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Vauciennes.

2• RAISONS A L'ORIGINE DE L'IMPLANTATION

2-1• SITUATION PAR RAPPORT AU CHANTIER ROUTIER DES DEVIATIONS DE GONDREVILLE, DE VAUMOISE ET DE VAUCIENNES

L'entreprise CHARIER a identifié les terrains pouvant accueillir une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à proximité du chantier routier des déviations de Gondreville, de Vaumoise et de Vauciennes.

Afin de limiter le transport des enrobés entre la centrale et le chantier routier de la RN2, l'Entreprise CHARIER a cherché des terrains pouvant accueillir ce type d'installation entre Gondreville et Vauciennes.

Les terrains retenus se situent sur l'emprise de l'ancienne sucrerie de Vauciennes, à proximité immédiate du chantier routier.
Ils présentent une superficie suffisante pour l'accueil de la centrale et des stocks de matériaux.

2-2• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Les critères environnementaux sont développés dans le paragraphe 6 du présent chapitre.

2-3• MAITRISE FONCIERE

L'Entreprise CHARIER s'est assuré la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains concernés par la demande (cf. documents attestant la maîtrise foncière annexée à la demande).

2-4• COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et d'aménagement est développée dans le chapitre 12 de l'étude d'impact.

3• DESCRIPTION DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES

Les solutions alternatives qui pourraient être envisagées sont la recherche d'autres terrains situés à proximité du chantier des déviations de Gondreville, de Vaumoise et de Vauciennes pour l'implantation de la centrale d'enrobage projetée.

Rappelons que le site se trouve dans un contexte où les terrains sont de moins en moins disponibles (zones d'intérêt écologique, zones urbanisées, périmètres de protection de monuments historiques, périmètres de protection rapprochée de captages AEP, zones inondables, contraintes diverses…) et où la concurrence en matière d'usage des sols augmente.

Dans le secteur, il existe peu de terrains disponibles ou de terrains à faible contraintes environnementales.

L'entrepise CHARIER a identifié les terrains pouvant accueillir une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à proximité du chantier routier des déviations de Gondreville, de Vaumoise et de Vauciennes.

Afin de limiter le transport des enrobés entre la centrale et le chantier routier de la RN2, l'Entreprise CHARIER a cherché des terrains pouvant accueillir ce type d'installation entre Gondreville et Vauciennes.

Les terrains retenus se situent sur l'emprise de l'ancienne sucrerie de Vauciennes, à proximité immédiate du chantier routier.
Ils présentent une superficie suffisante pour l'accueil de la centrale et des stocks de matériaux.

L'Entreprise CHARIER dispose de la maîtrise foncière des terrains concernés par la présente demande.

De plus, le Maire de Vauciennes a donné son accord pour ce projet d'implantation temporaire de la centrale.

4• CHOIX DES TECHNIQUES RETENUES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4-1• TECHNIQUES RETENUES

Le cas échéant, les techniques retenues et présentées au niveau du chapitre suivant sont fondées sur :

- des critères de performances, dans des conditions économiques et techniques viables (adéquation entre l'ampleur du projet et le coût des mesures),
- des caractéristiques du site.

Bien qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de référentiel dans ce secteur d'activité concernant les meilleures techniques disponibles (cf. Directive européenne 96/61/CE du 24 septembre 1996 modifiée), une analyse des techniques employées est présentée.

Globalement, les mesures qui seront prises par la société limiteront considérablement les émissions de toute nature. De plus, les engins évoluant sur le site seront régulièrement vérifiés par des organismes compétents.

L'exploitant, désireux de limiter les nuisances et les impacts consécutifs au projet, prendra les dispositions suivantes :

- La présence d'un kit anti-pollution dans tous les engins (matériaux absorbants) : leur forte capacité d'absorption permet d'absorber de 3 à 8 fois leur poids en hydrocarbures. Fixant la pollution éventuelle, ils permettent par la suite son évacuation vers des circuits légaux adéquats.

- La collecte, le tri et l'évacuation des déchets vers des circuits légaux adéquats : de facture classique, cette technique reste la plus employée.

- La présence d'extincteurs vérifiés : situés au plus près des zones potentielles d'incendie (engins en particulier), ils permettent une intervention rapide et efficace, limitant ainsi la dispersion de fumées.

En ce qui concerne le choix du mode de transport des matériaux, la seule solution envisageable est le transport par camions, compte tenu du type d'activité et de la courte durée de fonctionnement de l'activité.

4-2• ALIMENTATION EN ENERGIE - UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

● Besoins en carburant :

La centrale de malaxage sera alimentée en énergie par deux groupes électrogènes (800 kVA et 150 kVA).

Les engins de chantier (chargeur) seront équipés de moteurs thermiques diesels fonctionnant au gazole non routier (GNR). Ces engins de chantiers seront adaptés techniquement et économiquement aux opérations à réaliser au sein de ce type d'exploitation.

● Besoins en gaz :

Les bruleurs de la centrale de malaxage seront alimentés en gaz par une cuve de butagaz.

● Utilisation rationnelle de l'énergie :

L'utilisation de l'énergie sur le site sera réduite aux stricts besoins de l'exploitation et permettra d'apporter le confort nécessaire au personnel.

Un plan d'action sera mis en place pour réduire les consommations d'énergie ou le maintien d'un bon niveau de performance sur le site : Ainsi, l'exploitant réalisera un suivi de la consommation en carburant des engins de l'entreprise, ainsi qu'un suivi de la consommation de gaz.
Lors du remplacement d'un engin, l'entreprise privilégie les engins qui consomment moins de carburant. Les chauffeurs ont reçu une formation à l'écoconduite.

Pour ce qui concerne les engins de chantier, leur entretien régulier permettra d'optimiser les consommations de carburant, entraînant du même coup une diminution des rejets gazeux potentiellement polluant dans l'atmosphère.
Ces engins de chantier seront adaptés techniquement et économiquement aux opérations à réaliser au sein de ce type d'exploitation.

La proximité de la centrale d'enrobage du chantier routier de la RN 2 permettra de de limiter ainsi les dépenses énergétiques liées au transport des enrobés.

5• CHOIX DE LA REMISE EN ETAT

Le site est localisé sur un terrain industriel, correspondant à une ancienne sucrerie.

A la fin des activités de CHARIER TP SUD pour le chantier routier, les terrains seront restitués dans leur état d'origine.

Au terme des activités de production d'enrobés, le site sera rendu propre et nu.

6• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT

La préservation de l'environnement constitue un enjeu fort pour une entreprise de travaux publics. Sous l'influence de la réglementation et par les engagements de la profession dans son ensemble, les pratiques ont fortement évolué au cours de la dernière décennie. L'Entreprise CHARIER a la responsabilité de réaliser des ouvrages en réduisant au maximum ses impacts au moment de la construction.

6-1• LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE CHARIER EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

6-1-1• PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

Sur les chantiers, le premier acteur faisant face à l'environnement est le conducteur de travaux, auquel on demande aujourd'hui de sensibiliser ses équipes à la fragilité des milieux naturels. Le syndicat professionnel des terrassiers de France a développé une signalétique de chantier destinée à prévenir les dégradations.

Les projets prennent en compte cette sensibilité des milieux de manière approfondi, sous la surveillance des services de l'Etat (DREAL et DDT). Chaque site fait l'objet de diagnostics, menés par des bureaux d'études spécialisés, qui identifient les zones humides et les espèces protégées. Le cas échéant, des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour reconstituer les milieux, lorsqu'il n'est pas possible de les préserver sur place.

L'entreprise s'associe aussi avec des associations environnementales pour assurer un suivi rigoureux des sites ou pour profiter de certaines richesses naturelles à des fins d'observation.

6-1-2• GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Les déchets du BTP sont constitués à 97 % de déchets inertes, c'est-à-dire essentiellement de la terre, mais aussi des bétons de déconstruction ou des enrobés.

Dans ce contexte, l'Entreprise CHARIER a développé une stratégie de maîtrise de ses déchets et d'offres aux autres entreprises, basée sur trois axes :

- L'ouverture des carrières à l'accueil des déchets inertes dès que cela est compatible avec leur exploitation. Ceci permet par ailleurs de limiter le transport, dans la mesure où les poids lourds arrivent avec des déchets et repartent avec des granulats (double fret).

- La création d'installations de stockage de déchets inertes (ouvertes aux autres opérateurs ou à usage exclusif de l'entreprise, selon les contextes locaux).

- Le développement des plateformes de valorisation des déchets, par le concassage des bétons pour un usage en matériaux de sous-couche routière, ou par le recyclage des fraisats et croutes d'enrobés dans les centrales d'enrobages.

Ce développement permet à l'Entreprise CHARIER de disposer fin 2014 de 9 arrêtés préfectoraux pour ISDI, 4 carrières acceptant des déchets inertes et 16 plateformes de recyclage déclarées (centrales d'enrobage comprises).

6-1-3• PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La société développe le recyclage des matériaux. Les enrobés de l'Entreprise CHARIER sont désormais constitués de plus de 10% de matériaux recyclés en moyenne. Le développement du recyclage concerne aussi le béton, le bois ou encore les métaux.

Le traitement des sols en place dans les terrassements s'est beaucoup développé et contribue à réduire les besoins des chantiers en granulats et enrobés.

Les gisements autorisés existants constituent une richesse dont on ne mesure pas encore l'importance dans les décennies à venir. Les préserver aujourd'hui, c'est assurer la pérennité de l'activité des travaux.

L'entreprise CHARIER développe par ailleurs des solutions de traitement des sédiments de dragage, afin de proposer aux gestionnaires portuaires une filière viable à long terme.

6-1-4• REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le bilan carbone réalisé en 2010 sur l'ensemble des activités de l'Entreprise CHARIER a permis de prendre conscience de l'importance des consommations d'énergie de ses activités et de ses impacts. Un plan d'actions volontaristes a alors été mis en place afin de réduire ces consommations :

- Formation à l'écoconduite généralisée à tous les chauffeurs de poids lourds et d'engins.
- Installation d'arrêts moteurs temporisés sur les engins de chantier afin de réduire les fonctionnements au ralenti.
- Investissements dans les carrières pour installer les concasseurs au fond et faire circuler les tombereaux à vide en montée.
- Bridage des poids lourds à 80 km/h.
- Critères de consommation dans la sélection des véhicules et des engins.

En suivant son indicateur d'émission de gaz à effet de serre, l'entreprise mesure chaque année les effets de ces mesures de réduction des consommations et continue à compléter son plan d'action.

6-2• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DU SITE DE VAUCIENNES

Le site projeté sur la commune de Vauciennes présente, du point de vue de l'environnement, un certain nombre d'avantages :

- Les terrains concernés sont situés à proximité du chantier routier des déviations de Gondreville, de Vaumoise et de Vauciennes.

  L'idéal pour implanter ces outils de production pour des travaux routiers réalisés sur une courte période, est d'être le plus près possible du chantier.

  C'est ainsi que l'entreprise CHARIER a obtenu l'accord du propriétaire des terrains situés juste en bordure du tracé routier qui lui donnera un accès direct des camions transportant les matériaux routiers, sans emprunter la voirie publique.

  Ces terrains sont assez vastes pour permettre d'accueillir la centrale d'enrobage à chaud et de disposer d'un espace apte à recevoir les stocks de sables et graviers nécessaires aux travaux.

- La présence temporaire de cette activité limitera largement les effets. Il ne s'agira en effet que de court terme afin d'assurer la fin des travaux des déviations.

  La courte durée de fonctionnement de l'activité évitera tout effet chronique.

- Le projet est situé sur un terrain industriel, correspondant à une ancienne sucrerie.

- A l'exception de l'extrémité Est du site qui présente un intérêt écologique et qui sera préservée, les terrains présentent une valeur écologique globalement faible.

- Le projet ne nécessite pas de demande d'autorisation de défrichement au titre du Code Forestier.

- Les terrains concernés se trouvent en dehors du champ d'inondation de l'Automne.

- Les terrains sont situés en dehors de tout périmètre de protection de monument historique.

- Les terrains sont situés en dehors de tout périmètre de protection de captage en eau potable (captage AEP).

- Le projet est compatible avec l'ancien POS et avec le projet de PLU de la commune.

Par ailleurs, les préoccupations de la société en matière d'environnement se traduisent par un certain nombre de mesures destinées à réduire les impacts de l'exploitation et notamment :

- Réalisation par le bureau d'études ECOTHEME d'une étude écologique permettant d'effectuer un inventaire le plus exhaustif possible des espèces végétales et animales et d'identifier puis de hiérarchiser les zones d'intérêt écologique.

- La remise en état du site sera effectuée de façon à restituer la vocation initiale du site (plateforme industrielle).

- Les autres effets du projet (poussières, sécurité,…) sont réductibles et feront l'objet de nombreuses mesures (cf. chapitre 7 de l'étude d'impact).